

PROCES-VERBAL
Séance du 3 novembre 2025 à 20h

En exercice : 8
Présents : 6
Votants : 8

Date de Convocation du Conseil Municipal : 27 octobre 2025

PRESENTS : Pascal BERT, Nicolas CHAVANY, Xavier BRUNEL, Pierrick CHRISTOPHE, Jean FROMENT, Amélie ROCHARD,

ABSENTS : /

ABSENTS EXCUSÉS : Fabrice BERTRAM, Marine SUBRIN

POUVOIRS : Fabrice BERTRAM donne pouvoir à Amélie ROCHARD,
Marine SUBRIN donne pouvoir à Xavier BRUNEL

SECRETAIRE DE SEANCE : Nicolas CHAVANY

Approbation du Compte-rendu de la séance précédente : unanimité des présents et votants.

INTERVENTION COPLER POUR PCAET :

Marine GUILLOT et Monsieur le Maire sont intervenus pour présenter le PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial) de la CoPLER.

Le Conseil Municipal remercie Marine GUILLOT pour sa présentation.
Les modalités d'aides RENOVATIONS 42 et RENOV COPLER seront indiquées sur les réseaux sociaux et dans le bulletin d'hiver.

POINT SUR TRANSFERT DE COMPETENCE ASSAINISSEMENT :

Monsieur le Maire a fait un retour suite au Conseil Communautaire du 16 octobre dernier, à l'issue duquel transfert de compétence assainissement n'a pas été retenu. Monsieur le Maire a rappelé les conditions de son vote pour le compte de la Commune.

APPROBATION AUTORISATION DE PASSAGE, BALISAGE ET ENTRETIEN DES CHEMINS AVEC LA COPLER :

Comme expliqué lors du dernier conseil communautaire, il est nécessaire que chaque commune délibère sur les nouveaux itinéraires de randonnée élaborés en partenariat avec les groupes de travail.

Une convention doit être cosignée accompagnée de la cartographie à annexer. A noter que chaque commune doit délibérer sur l'ensemble des parcours situés sur son périmètre (y compris celle ayant leur départ dans une commune voisine).

Les itinéraires ne sont pas intégralement sur des chemins communaux ou ruraux et peuvent traverser des parcelles privées.

Néanmoins, dans un souci de simplicité la totalité du parcours est à valider via cette convention et les éventuels litiges seront traités au cas par cas, via des conventionnement ou d'autres outils fonciers dans un second temps.

L'objectif est également de demander par la suite au département de classer les boucles au PDIPR (plan départemental) pour développer leur visibilité touristique.

Suite aux renseignements pris par Monsieur le Maire, un arrêté doit être pris pour interdire les engins à moteur sur certaines portions des chemins communaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, valide les nouveaux itinéraires de randonnées présents sur la Commune, et autorise Monsieur Le Maire à signer la convention de passage, balisage et entretien de chemins avec la COPLER

REORGANISATION POSTES D'ADJOINTS SUITE A DEMISSION DE M BERTRAM AU POSTE DE 1^{ER} ADJOINT :

Monsieur BERTRAM a présenté sa démission, pour raison personnelle, au poste de 1^{er} Adjoint à Monsieur le Sous-Préfet, lequel l'a validée à compter du 10 octobre 2025.

Par conséquent, la Sous-Préfecture demande qu'une délibération soit prise pour réorganiser les postes d'Adjointes restants et d'établir un nouveau tableau des indemnités.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Prend acte de la démission de Monsieur BERTRAM de son poste de Premier Adjoint tout en restant conseiller municipal,
- Valide le nombre d'adjoints à deux personnes, repositionnant monsieur Nicolas CHAVANY au poste de 1^{er} Adjoint, et Monsieur Xavier BRUNEL au poste de 2^{ème} Adjoint,
- Souhaite conserver le même montant d'indemnités versé jusqu'à présent (tableau des indemnités mis à jour).

CREATION GRADE DE REDACTEUR POUR FONCTIONS DE SECRETAIRE GENERALE DE MAIRIE A COMPTER DU 01/01/2026 ET MODIFICATION TEMPS DE TRAVAIL :

Notre secrétaire de Mairie a passé l'examen professionnel d'Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} classe afin de bénéficier du dispositif dérogatoire de promotion interne 2025 pour la nomination sur le grade de rédacteur des secrétaires généraux de mairie pour les communes de moins de 2 000 habitants à compter du 01/01/2026.

Le dossier de promotion interne a été transmis au CDG42 pour instruction.

En parallèle, notre secrétaire de Mairie ne pouvant pas exercer certaines fonctions qui lui sont incombées, souhaite passer à 35H hebdomadaires pour différentes raisons citées ci-dessous :

- rôle d'assistant de prévention : gestion et conseil auprès du personnel, mise en place de fiches techniques pour tout l'outillage et produits utilisés par les agents techniques, scolaires et périscolaires,
- Tri à terminer et mise à jour régulière des archives,
- suivi des dossiers d'urbanisme après travaux,
- augmentation des tâches de secrétariat et des compétences ajoutées au fil des années : changement de nom, de prénom, etc..
- heures supplémentaires non comptabilisées lorsqu'elle est en congé (gestion de la boîte mail, et déclarations à faire à des dates précises).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, valide la promotion interne au nouveau grade de Rédacteur de catégorie B afin de l'affecter à notre Secrétaire de Mairie déjà en place, et ce à compter du 01/01/2026 ; un tableau des effectifs sera mis à jour.

Concernant la demande d'augmentation de travail hebdomadaire à 35H, Monsieur le Maire doit se renseigner auprès de communes similaires ; cette décision fera l'objet d'un prochain Conseil Municipal.

NOUVELLE CONVENTION DE PARTICIPATION RISQUE SANTE AVEC LE CDG42 :

Initiée par l'ordonnance n° 2021-175 du 17 février 2021 puis par le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022, la réforme de la protection sociale complémentaire (PSC) a introduit l'obligation de participation financière des employeurs publics au 1^{er} janvier 2025 pour la couverture « santé ».

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que cette participation est mise en place depuis 2020, et que la convention avec la MNFCT prend fin au 31 décembre 2025. Après cette date, la couverture « santé » s'arrête automatiquement.

Le CDG42 a lancé un nouvel appel d'offre, et a retenu le 26 juin 2025 la société MNT, laquelle est la plus compétitive et garantit une couverture renforcée en matière de santé.

Etant donné que les collectivités territoriales ont obligation d'adhérer à un contrat santé, Monsieur le Maire propose d'adhérer au contrat groupe avec le CDG42, et fera plusieurs propositions de participation de la Commune, avec un minimum de participation de 15€ par agent, la participation au prorata du temps de travail étant interdite désormais.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- valide la participation communale à hauteur de 20€ par agent et par mois, et 15€ par enfant à charge et par mois,
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec le CDG42 pour le contrat groupe avec la MNT du 01/01/2026 au 31/12/2031.

INFORMATION DECISIONS DU MAIRE PRISES EN SEPTEMBRE :

Monsieur le Maire a fait un point sur les dernières décisions du Maire prises :

La réfection du terrain de tennis ayant coûté plus cher que prévu initialement, il a fallu prendre une décision modificative en conséquence.

Crédit diminué	400 €	21	2151	1000	Voirie
Crédit augmenté	400 €	23	2315	145	Réfection terrain tennis

AUTORISATION IMPLANTATION EQUIPEMENT TECHNIQUE SUR OUVRAGE COMMUNAL ROC 42:

Le SIEL-TE Loire se lance dans le déploiement d'un réseau très bas débit (LoRa) destinés aux objets connectés (ROC42).

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'envisager l'implantation d'un équipement technique sur ouvrage communal (l'école),

A cet effet, les conditions d'hébergement des équipements seront précisées ultérieurement dans la convention d'implantation,

Le projet est financé en totalité par le SIEL-TE Loire, sans participation de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, valide l'installation de cet appareil et autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec le SIEL.

VOIRIE 2026 :

Monsieur l'Adjoint à la voirie en collaboration avec la commission voirie a présenté le programme voirie 2026 pour pouvoir effectuer la demande de subvention auprès du Département de la LOIRE.

Les voies communales retenues sont « chemin du Creux », « route des Garinnes », Chemin des Planets », et ce pour un montant total HT de 47 652.00€.

POINT SUR TRAVAUX REALISES, EN COURS ET A VENIR :

1. Travaux réalisés :

- a. Auberge : chaudière installée en septembre et reprise du mur en octobre,
- b. Tennis : il ne reste plus qu'à installer le boîtier à clés pour l'utilisation du terrain de tennis.

2. Travaux en cours :

- a. Cour d'école : les travaux prévus ont été réalisés durant les vacances de la Toussaint. Il reste les plantations en collaborations avec les enfants.
- b. Voirie : Une bonne partie des travaux a été réalisée, il reste le chantier du carrefour à l'intersection du « chemin des Planets » qui est prévu sur cette fin d'année.

3. Travaux à venir :

- a. Porte de l'école : travaux prévus le 5 novembre,
- b. Porte de l'auberge : toujours en attente de l'entreprise : à relancer,
- c. City stade : La réponse de subvention de l'agence du sport est arrivée tard. Lancer ce projet maintenant ne semble pas adaptée avant la fin d'année (pour facturation sur ce budget. Un débat a été fait, puis un vote a été réalisé, indiquant 5 voix CONTRE et 3 voix POUR : par conséquent, le projet est en pause, et sera prêt pour la prochaine municipalité.

REPAS DES AINES :

La date étant fixée au mardi 25 novembre à l'auberge, les invitations ont été envoyées la semaine dernière. Réponse demandée pour le 17/11.

A ce jour sur 45 personnes invitées :

4 personnes participent

3 personnes ne participent pas

Le crémant sera offert par la Municipalité.

VŒUX DE LA MUNICIPALITE :

Monsieur le Maire a proposé le samedi matin 17/01/2026 pour cette manifestation.

Le Conseil Municipal a validé cette date.

IMPLANTATION CONSIGNE VINTED GO :

La société VINTED nous a contacté afin d'implanter une consigne VINTED GO sur la commune.

Les avantages sont les suivants :

- Un service de proximité pour nos administrés, sans nécessité de se déplacer en ville.
- Valorisation d'un espace sous-utilisé (aucun frais ni gestion pour la collectivité).
- Démarche écologique en limitant les déplacements motorisés.
- Revenu complémentaire pour la collectivité : 65 € HT / mois, soit 780 € HT / an.

Conditions d'installation

L'installation est gratuite et clé en main. Trois prérequis suffisent :

- Un sol plat et un espace de 2,80 m (L) × 0,45 m (P) × 2,03 m (H) ;
- Une prise électrique 230 V ;
- Une couverture 4G pour la connectivité.
- La consigne est extérieure et conçue pour résister aux intempéries.

Le Conseil Municipal souhaiterait des informations complémentaires concernant les modalités d'abonnement électrique, ainsi que sur la mise en place de cette consigne. Plusieurs lieux d'implantation ont été proposés.

La décision sera prise lors du prochain conseil municipal.

BULLETIN MUNICIPAL D'HIVER :

Un point a été fait sur l'avancement de celui-ci : les articles devront être rendus pour le 08/11/2025 afin de finaliser la mise en page.

QUESTIONS DIVERSES :

- Pour information...Finance :
Le principe de CFU (Compte Financier Unique) sera appliqué pour le budget assainissement à partir de 2025.
- Déneigement : une proposition a été faite ; il reste quelques points à éclaircir.
- Retour de l'ALEC 42 du 30 octobre sur aménagement entrée de bourg : Monsieur le Maire a fait un point sur la présentation du 30/10. Cette présentation sera envoyée à l'ensemble du Conseil Municipal.
- SCoT du Roannais : Monsieur le Maire rappelle la réunion publique du Mercredi 5 novembre à Saint Symphorien de Lay.
- Borne électrique de recharge : une proposition a été faite par la société 55. Monsieur le Maire se renseigne auprès de la COPLER sur cette démarche.
- Demande de stage à l'école : refus pour cause de fratrie au sein de l'établissement.
- Invitation de la Sous-Préfecture pour cérémonie de naturalisation de Steeve RHINDS le 27 novembre à 16H : Monsieur le Maire ne peut être présent et demande si qq peut représenter la commune. Malheureusement personne ne pourra assister à cette cérémonie.
- Marché de Noël : il aura lieu le 05/12/2025 au soir. Organisation comme l'an passé entre l'auberge, le sou des écoles, Les Loisirs Vendrangeois et la municipalité. L'installation du sapin est prévue le samedi matin 29/11/2025. Installation du barnum le jeudi 04/12/2025 en fin de journée.

- Cérémonie du 11 Novembre à 10h30.
- Chemin La pinée.
Monsieur le maire a fait un point sur les travaux « reprise de voirie » par les entreprises CEGELEC & DELOMBRE suite au raccordement électrique du bâtiment photovoltaïque de Sylvain DEFFOND.
- Tour de table.

Fin de séance à 23h35

Liste des délibérations prises lors de la séance :

D20251101	APPROBATION CONVENTION AUTORISATION PASSAGE, BALISAGE ET ENTRETIEN CHEMINS COPLER
D20251102	DEMISSION DE M BERTRAM AUX FONCTIONS DE 1 ^{ER} ADJOINT
D20251103	REORGANISATION ORDRE DES ADJOINTS ET INDEMNITES ELUS LOCAUX ADJOINTS
D20251104	CREATION POSTE SECRETAIRE GENERALE DE MAIRIE PAR VOIE INTERNE
D20251105	ADHESION CONVENTION DE PARTICIPATION RISQUE SANTE AVEC LE CDG42
D20251106	IMPLANTATION EQUIPEMENT TECHNIQUE SUR OUVRAGE COMMUNAL- ROC42
D20251107	PROGRAMME VOIRIE 2026

Prochain conseil : le 15 décembre 2025